Image not found or type unknown

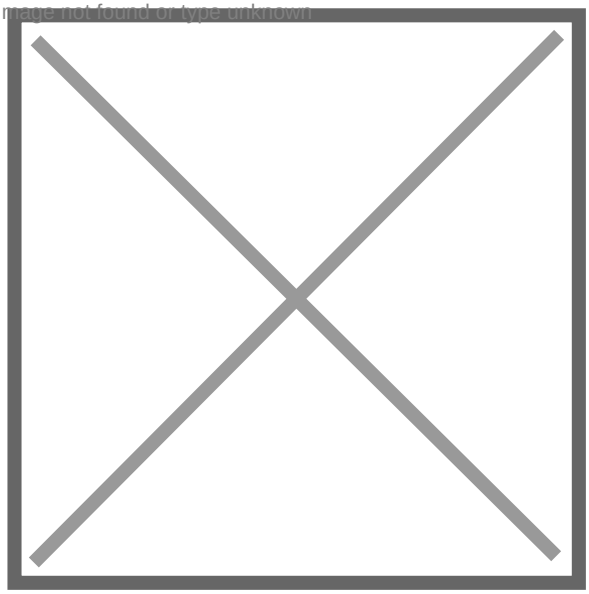

# Obtention permis anglais - démarches à suivre en France

Par **Bibi23**, le **06/02/2013** à **11:45**

Bonjour,

J'ai obtenu mon permis en Angleterre lorsque j'y étais pour mes études et suis à présent de retour en France.

J'aurai voulu connaitre les démarches à effectuer pour pouvoir conduire en France avec mon permis.

Puis-je conduire avec sans problème ou dois-je le changer avant?

Je n'ai pas encore oser conduire depuis du coup!

En vous remerciant par avance pour votre aide

Bien cordialement,

Bibi 23

Par **Tisuisse**, le **06/02/2013** à **18:40**

Bonjour,

Dans la mesure où vous pouvez prouver avoir vécu au moins 6 mois en Angleterre le jour où vous avez passé votre permus là-bas, en application des accords européen, votre permis est valable en France et dans le reste des 27 pays de UE + la Suisse.

Vous avez la possibilité de pouvoir l'échanger contre un permis français. Voyez votre préfecture pour cale. Vous n'avez pas de délai pour effectuer cet échange mais, à le moindre infraction entrainant un retrait de points, même 1 seul point, l'échange deviendra obligatoire et immédiat.

Bonne route.

Par **Bibi23**, le **07/02/2013** à **09:16**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre aide.

Je vais donc me rapprocher de ma préfecture.

Très bonne journée

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés